



Lyon, le 11 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Un chez-soi d'abord » :

Un dispositif innovant d'accès au logement pour les personnes sans-abri présentant des troubles psychiatriques ouvre ses portes dans l'agglomération lyonnaise.

Fin 2018, le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes a autorisé la création d'un dispositif d'appartements de coordination thérapeutique dans l'agglomération lyonnaise, en concertation avec les services de l'Etat et la Métropole de Lyon. Ce nouveau service, baptisé « Un chez-soi d'abord », accueillera avant la fin de l'année 2020 cent personnes sans-domicile et présentant des maladies mentales sévères. Il proposera un accès direct au logement et un accompagnement intensif à domicile par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire.

Un projet novateur dont l'efficacité a été démontrée

Le rapport « *La santé des personnes sans chez-soi* » de 2009 établit un état des lieux des principaux problèmes sanitaires rencontrés par les personnes durablement sans-abri. Il met en avant que le fait d'être sans-domicile constitue un facteur de mortalité et de morbidité accrues dans le champ des pathologies mentales et somatiques.

Face à ce constat, l'Etat a engagé une expérimentation intitulée « Un chez-soi d'abord », qui s'est déroulée entre avril 2011 et décembre 2016 à Paris, Lille, Marseille et Toulouse. Le dispositif testé associe l'accès direct à un logement ordinaire et une prise en charge médico-sociale à domicile des personnes souffrant de troubles mentaux.

A l'issue de l'expérimentation, d'importants progrès en matière de santé et d'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires ont été constatés par l'équipe médicale chargée de l'évaluation. A titre d'exemple, la durée d'hospitalisation des personnes accompagnées a diminué de 50 %.

En conséquence, le dispositif « Un chez-soi d'abord » a été pérennisé par un décret du 28 décembre 2016. Par son caractère pluridisciplinaire et son approche multifactorielle, il représente un changement profond des modalités d'accompagnement des personnes sans-domicile souffrant de troubles mentaux.

La mise en œuvre du dispositif dans le Rhône

Dans le département du Rhône, l'Etat s'engage fortement en faveur de l'accès au logement et aux soins pour les personnes souffrant de troubles psychiques. Ainsi, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) accompagne le déploiement du dispositif « Un chez-soi d'abord », avec pour objectif l'ouverture de 100 places au cours des deux ans à venir.

Dans ce but, un groupement de coopération médico-sociale nommé « Un chez-soi d'abord Métropole de Lyon » a été créé. Il est composé de la [Fondation ARHM](#) et des associations [LAHSO](#), [Le Mas](#) et [Oppelia](#). Fort de

ses compétences et d'un partenariat engagé avec l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux concernés, le groupement a déjà monté une équipe composée de 7 professionnels. A ce jour, les situations de 11 personnes ont été examinées par la commission d'admission et 3 personnes ont déjà intégré un logement.

Cette nouvelle offre de soin et d'insertion vient compléter les dispositifs existants en matière d'accès au logement et de santé mentale dans la Métropole de Lyon. Par ailleurs, elle s'inscrit pleinement dans le programme d'actions envers les personnes en situation de précarité (PRAPS) porté par l'ARS dans le cadre du projet régional de santé.

Contacts presse :

Préfecture du Rhône – Service de la communication interministérielle

Kamel AMEROUCHE

pref-communication@rhone.gouv.fr – 04 72 61 60 14

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Amélie ROUX RUBIO

ars-ara-presse@ars.sante.fr – 04 27 86 55 55

GCSMS « Un chez d'abord, Métropole de Lyon »

Romain WALTER

r.walter@ucsa-lyon.org – 07 78 25 13 42
